



Le rang d'habitat au Québec depuis 1840

Louis-Edmond Hamelin

Volume 29, Number 2-3, 1988

Le monde rural

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056374ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056374ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Hamelin, L.-E. (1988). Le rang d'habitat au Québec depuis 1840. *Recherches sociographiques*, 29(2-3), 373–395. <https://doi.org/10.7202/056374ar>

Article abstract

L'espace rural du Québec se rattache au type d'habitat aligné duquel l'entité de base est le *rang* ou série de lots dont les résidences sont clairsemées au long d'un chemin. Cette formule de colonisation, adoptée de l'Europe puis adaptée, a fait créer des milliers de rangées durant trois siècles. L'étape la plus importante, celle du *rang de canton*, a duré de 1840 à 1950.

Soutenu par une idéologie agrarienne, par l'Église, l'État, les sociétés de colonisation, mais concurrencé par l'exploitation forestière, l'émigration et l'urbanisation, le rang de canton exprime une « québécoisisation » profonde de la formule: ethnie colonisatrice, forme des lots, maison, rang double, Pré Nord, langue courante, et cycle du rang. Depuis 1950, l'évolution sociale et la rationalisation économique ont amené la fermeture d'environ la moitié des rangs, surtout ceux situés en périphérie; la plaine de Montréal résiste mieux en se spécialisant.

LE RANG D'HABITAT AU QUÉBEC DEPUIS 1840 *

L'espace rural du Québec se rattache au type d'habitat aligné duquel l'entité de base est le *rang* ou série de lots dont les résidences sont clairsemées au long d'un chemin. Cette formule de colonisation, adoptée de l'Europe puis adaptée, a fait créer des milliers de rangées durant trois siècles. L'étape la plus importante, celle du *rang de canton*, a duré de 1840 à 1950.

Soutenu par une idéologie agrarienne, par l'Église, l'État, les sociétés de colonisation, mais concurrencé par l'exploitation forestière, l'émigration et l'urbanisation, le rang de canton exprime une « québéçisation » profonde de la formule : ethnique colonisatrice, forme des lots, maison, rang double, Prè Nord, langue courante, et cycle du rang. Depuis 1950, l'évolution sociale et la rationalisation économique ont amené la fermeture d'environ la moitié des rangs, surtout ceux situés en périphérie ; la plaine de Montréal résiste mieux en se spécialisant.

Au Québec, mais aussi ailleurs en Amérique du Nord, le rang agraire désigne une série de terroirs allongés dont les résidences sont alignées le long d'un chemin de front. Ces faciès rural d'occupation sur lequel les grandes artères urbaines se sont moulées par la suite se rattache à un type d'écoumène en longueur dont les ancêtres se trouvent en Europe occidentale, notamment en France, en Allemagne et aux Pays-Bas. Si le Québec méridional n'a créé ni le mot ni le modèle, il a cependant, au cours de trois siècles, développé des « sous-types » de rangées de même qu'un vocabulaire approprié comprenant des centaines de termes. Les modifications successives ont respecté une forme fondamentale : le *rang-schéma* avec ses lots parallèles, une ligne de maisons, un chemin et des résidents. En fait, le rang, forme d'abord adoptée, puis adaptée, a fortement caractérisé la culture laurentienne, tout comme l'ont fait la langue

* L'auteur remercie Guy Rondeau, Jean-Claude Boulanger, Louise Dion et Yves Tessier pour leurs conseils et leur assistance documentaire.

française, l'espace et la religion catholique. Sa superficie varie de 5 km² à 25 km².

Avant 1840, l'installation du peuplement aligné a connu trois étapes.¹

1. Au Québec, le premier type «rangique», français de France par ses figurants, canadien par son milieu, est apparu au cours du deuxième quart du XVII^e siècle sous le nom de *côte* ; ce mot polysémique renvoyait à la fois à «basse terrasse», à «seigneurie», à «tout peuplement» et à «rang embryonnaire». La distribution des terres, basée sur les deux principes de «rectangularité» et la linéarité,² a tenu à la décision des administrations coloniales et à celle d'autres agents, influencée par une perception effroyable qu'on avait de certains autochtones. En général, les rangs, orientés du nord-est au sud-ouest, étaient parallèles au Saint-Laurent qui servait ainsi de *decumanus maximus* sur chaque façade. En 1651, Simon Denys donne une description du système.³ Les premières côtes ont été celles de la Colline de Québec. Le plus ancien usage connu du mot *rang* date de 1664.⁴ Ce premier type de rang est désigné *rang du fleuve*.

2. La deuxième génération, celle des *rangs d'arrière-fleuve*, s'établira également dans la Plaine du Saint-Laurent. Par rapport aux rangées riveraines de la Côte-de-Beaupré, les alignements intérieurs sont ici plus étroits et les lots, moins étendus. En fait, la région proche des rives a été une espèce de laboratoire du rang comme système, car les «développeurs» du temps devaient faire face à divers problèmes : redressement des *lignes*, invention de formes d'habitat non situées en devanture, *abouts*, numérotation, subdivision des seigneuries, implantation de voies de communication terrestre, concurrence de la formule d'*habitat groupé* de Talon (Charlesbourg). Contrairement à une idée répandue, le rang intérieur est arrivé très tôt dans l'histoire de la colonisation du Québec. Il en existe dans le *Terrier* de 1663.⁵ Au nombre des variantes se trouvent le *rang de rivière* (ou d'affluent du Saint-Laurent) dont des exemples existent dès le milieu du XVII^e siècle, et la «côte à deux rangs d'habitation» séparés par une *commune* et un chemin. L'importance du rang d'arrière-fleuve se voit moins par son nombre absolu que par ses expériences, ses variations et surtout par la consolidation qu'il a donnée au système rangique lui-même.

1. Louis-Edmond HAMELIN, «Les concepts du rang au Québec», communication au congrès sur la toponymie, Québec, 1984, dans : *450 ans de noms de lieux français en Amérique du Nord*, Québec, Commission de toponymie, 1986 : 238-246.

2. J. BOURDON (éd.), *Carte depuis Kebec* [...], Québec, 1641. S. COURVILLE, «Contribution à l'étude de l'origine du rang au Québec», *Cahiers de géographie du Québec*, 65, 1981 : 215. Max DERRUAU, «À l'origine du rang canadien», *Cahiers de géographie du Québec*, 1, 1956 : 39-47.

3. Lucien CAMPIAU, «Un témoignage de 1651 sur la Nouvelle-France», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XXIII, 4, 1970 : 601-612 (traduction du latin).

4. Marcel TRUDEL, *Les débuts du régime seigneurial*, Montréal, Fides, 1974 : 145.

5. Marcel TRUDEL, *Le terrier du Saint-Laurent en 1663*, Ottawa, Presses de l'université d'Ottawa, 1973, 618p.

3. Le *range of township* vient ensuite. Le mot possède une étymologie embrouillée où se retrouvent en langue anglaise les influences du vieux français et du latin du Moyen Âge. Au XVI^e siècle, il exprime l'idée d'être en ligne, ce qui correspond à l'un des sens de rang. Le *range* est une subdivision rectangulaire du *township*. En 1763, Murray recommande de grouper les colons par *township*. Trente-deux ans plus tard, la carte de Gale/Duburger en montre 140 au Québec. Le *range* a d'abord été occupé par des anglophones, notamment dans les *Eastern Townships* et les Laurentides (de l'Outaouais au Saguenay). Les lots y sont de forme plus massive que dans les terres des deux périodes précédentes du rang, mais la plupart demeurent rectangulaires. L'arpenteur général Joseph Bouchette (1832) reprend la distinction entre l'*inland township* (à l'intérieur) et le *river township* (sur voie d'eau), mais, dans les deux cas, chaque *range* contient vingt-huit lots qui sont plus longs que larges. Dans le *range*, par contraste avec les rangs antérieurs, le site des résidences, tout en restant soumis au tracé du chemin communautaire, s'en éloigne davantage et d'une façon plus irrégulière. Le *range* de l'est du Canada, tout comme le rang des francophones d'ailleurs, va se propager vers l'intérieur de l'Amérique du Nord, des Maritimes à l'Ontario, et même plus à l'ouest.⁶ Le Québec a traduit *range* par *rang* (et vice versa), intervention tolérable étant donné les airs de parenté entre ces deux morphologies agraires. Le *range*, britannique puis canadien-anglais, va être l'une des transitions entre les types de rangs du Régime français et le *rang de canton* bien québécois, objet de cette étude.

Après 1760, l'arpentage britannique, l'établissement du franc et commun soccage, et l'arrivée d'autres ethnies avaient constitué une menace à l'endroit de l'écoumène aligné de la francophonie canadienne ; en effet, tout système autre aurait pu devenir incompatible avec celui qui était déjà en place et, partant, mettre en cause son développement, son vocabulaire et sa culture propres. Ce danger sera limité en ce qui concerne le rang. Celui-ci continuera donc son évolution et il connaîtra même un bon siècle de développement.

A) *Quelques conditions du rang de canton, 1840-1950*

L'âge de la grande expansion rangique va de 1840 à 1950. De telles limites sont arbitraires, car, localement, le rang de canton est apparu une ou deux décennies auparavant ; quant à 1950, si la date correspond approximativement à la fin de l'ouverture de nouveaux rangs agricoles, il faudrait aussi entendre que

6. W.C. WONDERS, «The influence of the surveyor on rural settlement patterns in Canada», *Terraviva*, Canadian Council of Land Surveyors, Edmonton, 1, 1982 : 15-26 (et en traduction française). Il faudrait éviter de confondre le *township* et ses *ranges* dans l'est du Canada avec les réalités différentes dans l'Ouest canadien. Dans ce dernier cas, le *township*, d'origine américaine, est moins étendu et subdivisé en *section* carrées ; le *range* contient plusieurs *townships*.

de nombreux alignements avaient été abandonnés bien avant et qu'un bon nombre de rangs de canton sont encore occupés.

Au sujet du quatrième âge du rang au Québec, l'information se fait plus foisonnante que jamais auparavant. En plus des documents de base, tels que ceux, très riches, de l'arpentage, le chercheur bénéficie de bonnes compilations, études, illustrations et œuvres littéraires.⁷

Évaguons une confusion terminologique possible. *Rang de canton* n'est pas la traduction facile du *range of township* précédent : il n'y correspond ni par la période, ni par les caractéristiques des lots. *Canton*, selon une opinion courante, viendrait d'une traduction de *township*, vers le milieu de XIX^e siècle ; en fait, il s'agit d'un autre mot bien français, désignant un espace pouvant être paroissial et dont l'usage est attesté au Québec en 1663, en 1689 et en 1733. En outre, le sens canadien semble avoir été influencé par le langage helvétique où *canton* renvoie à un « petit pays ayant un gouvernement particulier » (FURETIÈRE, 1690). *Canton*, entité lexicale, se présente donc lui aussi comme un emprunt aux autres francophonies (le Français LEBRUN l'emploie en 1833). Par rapport au *range of township*, il possède de petits traits originaux au double plan du thème « rang » et de celui de « canton ». Bref, *canton*, d'origine européenne, est devenu un québécoisisme de sens par le rendu d'une unité territoriale anglo-américaine.

Rappelons également que l'implantation d'un nouveau type de rang se fait d'une façon contemporaine à la continuation de la carrière des types antérieurs ; ainsi, le chevauchement des formules rangiques embrouille l'analyse des morphologies agraires au Québec. En ce qui a spécifiquement trait à l'utilisation simultanée des formules *range* et « rang de canton », la période de dédoublement va durer trois quarts de siècle, la réforme de la colonisation s'étant faite par étapes.

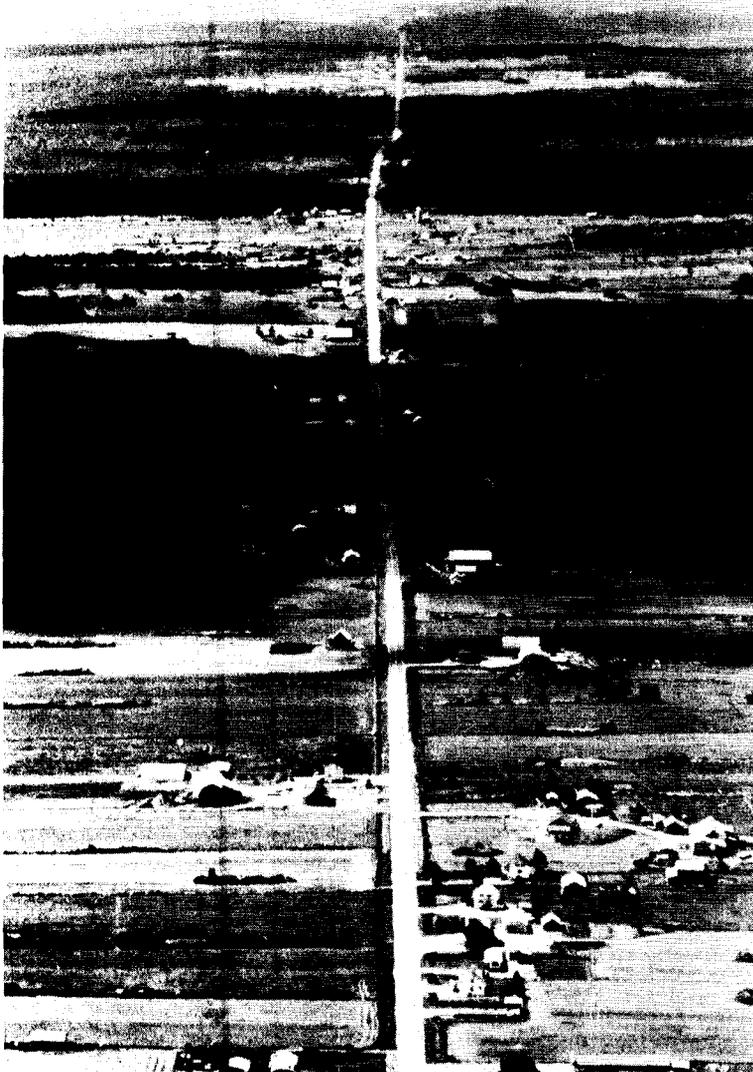
L'idéologie

Le poids de la pensée « ruraliste » dans l'idéologie nationaliste québécoise a été maintes fois souligné.⁸ Sans qu'il le soit explicitement sous son propre nom, le rang a été plus que soutenu par une certaine « foi agrarienne » qui se voulait

7. Une bibliographie du rang pourrait comprendre plus de 1000 titres, sans compter les milliers de feuillets cartographiques et photographiques portant témoignage du phénomène. Une centaine d'œuvres littéraires ont parlé du rang, la meilleure période étant celle de 1925 à 1955. Des milliers de fiches consacrées aux mots *côte*, *rang* et *concession* se trouvent au Trésor de la langue française au Québec, à la faculté des Lettres de l'université Laval.

8. Michel BRUNET, « Trois dominantes de la pensée canadienne-française : L'agriculture, l'anti-étatisme et le messianisme », *La présence anglaise et les Canadiens*, Montréal, Beauchemin, 1964 : 113-166. M.-A. TREMBLAY, « L'idéologie du Québec rural », *Travaux et communications*, Sherbrooke, Académie, Sciences morales et politiques, 1973 : 212-265.

*Chemin de rang desservant un rang double,
comté de L'Islet, arrière-pays de l'estuaire du Saint-Laurent.*



Type de rang de canton avec ses quatre éléments fondamentaux : lots parallèles et allongés, maisons alignées, chemin de rang, résidents.

SOURCE : Pierre LAHOUD, Ministère des affaires culturelles, Québec, 1985.

favorable au développement rural et à une certaine structure sociale. Les campagnes déclaratoires occupent un siècle et, avouons-le, coïncident avec la plus grande multiplication des rangs au pays. Curieusement, les propagandistes encouragent davantage l'ouverture et le premier remplissage démographique des peuplements que leur perpétuation ; les messages feront ouvrir beaucoup plus de rangs qu'ils ne se soucieront de prévenir leur fermeture (attitude qui rendra nécessaire le recours à un nouveau concept, le *cycle de rang*). Il faut noter que le rang, partie territoriale d'une paroisse, constitue l'unité « sociogéographique » de base de la colonisation.

Les énoncés idéologiques sont légions. S'ils sont timides chez Étienne Parent, François-Xavier Garneau et Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, ils deviendront impératifs avec l'« Emparons-nous du sol » qui apparaît au milieu du XIX^e siècle. Au dire d'un témoin : « la colonisation est devenue, depuis deux ans, une œuvre presque nationale ». ⁹ De son côté, un célèbre évêque affirme : « Il y a un autre champ d'honneur [que celui des armes], moins brillant à la vérité, plus méritoire en réalité, où la patrie appelle ses enfants. C'est la conquête, par le travail, de son sol encore inhabité. » ¹⁰ Pour sa part, l'avocat G.-A. Nantel symbolise les Laurentides près de Montréal en « Eldorado agricole » ¹¹ et l'« Emparons-nous du sol » fournit un sous-titre à son journal, environ dix ans plus tard. À la fin du siècle, le mouvement du curé Labelle dans le Nord de Montréal, « futur boulevard de notre nationalité », de même que le cri d'Edmond de Nevers ¹² insistaient sur le devoir de faire de la terre. Dans leurs leçons aux écoles, les frères de l'Instruction chrétienne enseignaient : « c'est donc obéir au Créateur que de s'occuper de l'agriculture ». ¹³ En 1910, en préparant l'ouverture de nouvelles colonies, I. Caron conseillait de « diriger vers l'agriculture les collégiens ». ¹⁴ Sept ans plus tard, on recommande de coloniser le Pré Nord afin

9. Il s'agit de François PHOTE de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tel qu'il fut consigné au *Rapport du Comité spécial sur l'état de l'agriculture du Bas-Canada*, Toronto, Imprimerie Louis-Perrault, 1850 : 84. En fait, depuis environ dix ans, on associait les thèmes *sol* et *nationalité*.

10. L.-F. R.-LAFLECHE, *Quelques considérations*, Montréal, Sénécal, 1866 : 30. L'auteur ajoute : « Le colon canadien, en s'éloignant des bords enchanteurs du grand fleuve, s'enfoncé à quinze ou vingt lieues dans les profondeurs des forêts, dans les Cantons de l'Est [...] fondent de belles et florissantes paroisses toutes canadiennes-françaises par la langue, par la foi, par le cœur. » Chaque paroisse équivalait à plusieurs rangs.

11. G.-A. NANTEL, *Notre nord-ouest provincial. Étude sur la vallée de l'Ottawa*, Montréal, Sénécal, 1887 : 39.

12. E. DE NEVERS, *L'avenir du peuple canadien-français*, Paris, Jouve, 1896, 441 p. Un chapitre s'intitule *Emparons-nous du sol*. La même expression avait fourni le titre d'un poème à Nérée BEAUCHEMIN. Plus tard, H. MAGNAN l'utilisera également : *Emparons-nous du sol de la province de Québec*, Québec, Agriculture et colonisation, 1926, 63 p.

13. F.I.C., *L'agriculture dans les écoles en 41 leçons*, Montréal, Beauchemin, 1896 : 9 (d'inspiration européenne).

14. I. CARON, *La colonisation du Témiscamingue*, Québec, Agriculture et colonisation, 1910, 15 p.

de « rester un peuple le plus rustique et le plus fécond ». ¹⁵ Devant L'Union catholique des cultivateurs, Lionel Groulx compare les colons à « Dollard, le sauveur de la colonie ». ¹⁶

La Crise de 1930 a fourni l'occasion de réactiver l'idéologie ruraliste par des énoncés du genre : « le vrai remède, la colonisation » ou « la terre, cette bonne amie ». Au même moment, un chef politique, jouant peut-être sur les mots, répétait que la « principale industrie du Québec était l'agriculture ». D'autres auteurs voyaient dans l'*habitant* le « roi de la terre ». Un enseignement de nature apologétique se consacre aux « preuves directes (intrinsèques) de l'excellence de la vie rurale ». ¹⁷ L'Université Laval n'est pas demeurée en reste et les *Notes* d'un professeur nous auraient assuré, encore en 1946, que « les peuples qui ne pratiquent pas la colonisation disparaissent ». ¹⁸ De leur côté, plus de cent ouvrages de fiction entonnaient de semblables refrains.

L'idéologie de la terre au Québec a été en partie influencée par les littératures européennes, romanesque et économique. D'abord, les nouveaux établissements ruraux eux-mêmes auraient relevé d'un certain « catholicisme social ». Des ouvrages décrivent des régions de nouvelle colonisation en France (Bretagne, Landes), en Hollande, en Belgique et en Afrique du Nord. ¹⁹ Au XIX^e siècle, les « colonies agricoles » du Massif central (milieu de la France) montrent qu'on peut coloniser les aires cristallines. Certaines implantations sur des terres jusque-là non occupées vont se faire suivant le type aligné de l'habitat. En 1821, la colonie Ommercham (Pays-Bas) a « dix-huit grandes fermes à égale distance le long des grands chemins » ; ²⁰ pour sa part, une carte des établissements de Frederick-Oords (Pays-Bas) montre même des rangs doubles. Nous connaissons au moins un cas d'influence directe de l'objectif des colonies européennes au Québec ; il s'agit de l'œuvre du père Honorat, oblat et Belge, venu au Canada en 1842 et qui s'est engagé dans la colonisation de Laterrière au Lac-Saint-Jean. ²¹ Pour sa part, Jean Holmes du Séminaire de Québec faisait connaître en Amérique les expériences agricoles de l'Europe.

15. E. MILLER, « Où faut-il coloniser ? » *Bulletin, Société de géographie de Québec*, XI, 5, 1917 : 276 (commentaire sur une lettre d'Onésime RECLUS, 8 août 1887).

16. « Conférence à l'Union catholique des cultivateurs », *Rapport de la Fondation*, Montréal, Cruce et aratro, 1928 : 258.

17. *Notes de cours*, Sherbrooke, École de pédagogie, 1959. Parmi les thèmes développés : la paroisse rurale nous a sauvés ; une forteresse de la langue française ; une richesse nationale ; elle favorise naturellement l'élévation de l'âme vers Dieu ; moins d'occasions de péché qu'à la ville ; les insuccès des récoltes entraînant à la résignation ; le cultivateur est son propre maître, etc.

18. 17^e cours, Faculté d'agriculture, 1946.

19. A. VILLENEUVE-BARGEMONT, *Traité d'économie politique chrétienne*, Paris, 1834, 3 vol.

20. VILLENEUVE-BARGEMONT, *id.*, pp. 423 et 440.

21. J.-P. SIMARD, « Le Grand-Brulé », *Protée*, I, I, 1970 : 31-36.

Une telle inflation langagière allait, au Québec, servir d'énormes encouragements aux curés des paroisses bien établies, aux organismes gouvernementaux, aux politiciens, et à de nombreux travailleurs libres. Des milliers de rangs doivent leur ouverture à l'idéologie insistante qui en a envisagés des dizaines de milliers d'autres, les *rangs rêvés*. La fièvre était si forte que les arpenteurs n'arrivaient pas. En outre, l'idéologie agricole est bien reçue par certains entrepreneurs forestiers, favorables à l'arrivée de bons bras prêts à se vendre sur les terrains de coupe et les *rivières à drave*. En Mauricie, il existait même des «fermes de maîtres de chantiers». ²²

À une époque où l'inventaire systématique des ressources n'existait pas, les idéologues amateurs ont pu s'appuyer sur de fragiles équivalences de rentabilité. Les croyances européennes avaient apporté l'idée que la présence de la forêt signifiait fertilité des sols, alors qu'en son absence (*barren* ou terre stérile) les terres étaient réputées incultivables. Or, les bordures du Bouclier canadien (les Laurentides, au Québec), qu'on voulait occuper de la «Matawin aux portes du Manitoba», supportait une forêt vierge et relativement dense : avec sa faune en plus, cette région pionnière semblait remplie de promesses. N'étaient malheureusement pas connues l'acidité et la fragilité des sols, la nordicité de la saison de culture de même que la faible étendue des espaces à topographie plane. L'analogie avec la Plaine du Saint-Laurent (elle aussi couverte de forêts à l'origine et colonisée par rangs) a dû en tromper plusieurs ; mais c'est le colon qui a payé pour cette naïveté.

Le militantisme colonisateur faisait-il l'unanimité ? Cette question aussi n'a pas de réponse simple, car l'objectif de «faire de la terre» se situait à l'intérieur d'autres courants idéologiques, parfois opposés, parfois complémentaires. Si le redoutable Louis Fréchette luttait contre le zèle colonisateur, Zacharie Lacasse, c'est que ce dernier défendait aussi l'ultramontanisme. Le mouvement agricole était moins vanté ou décrié pour ses propres mérites qu'en fonction de ses accointances avec le catholicisme, le nationalisme, le provincialisme, les électoralismes locaux, l'américanisme industriel, etc. Le poids respectif de ces courants n'a pas encore été établi nettement.

Nous pouvons cependant dire que les classes dirigeantes ont été lentes à exprimer des versions contraires à la colonisation ; l'«Emparons-nous de l'industrie» de Joseph-Adolphe Chapleau (1869), d'Arthur Buies (1890) et d'Errol Bouchette (1903) est loin d'avoir délogé l'emprise du cri de la terre. Chez les romanciers canadiens-français, il a fallu attendre presque le deuxième quart du XX^e siècle pour voir remettre en question la valeur des pénibles aventures colonisatrices (RINGUET, 1938). ²³ Les critiques se font plus nombreuses et vives,

22. P.B. CLIBBON, *Land Use Patterns in the Laurentides*, Québec, Université Laval, thèse de doctorat en géographie, 1968, 348p.

23. Auparavant, P.-J.-O. CHAUVEAU avait tourné en dérision les «trompeships». «Charles Guérin», 1846-1852 (feuilleton de plusieurs publications); *Revue canadienne*, 1900: 349.

depuis peu. L'une a souligné « l'irréalisme de la politique agriculturaliste du Québec à la fin des années 30 ». ²⁴ Une autre essaiera de discerner les dimensions mythologiques à la base de ces croisades. ²⁵ En général, les évaluations se font au moins à deux niveaux : l'un relevant d'une critique objective en vue d'un bilan nuancé ; l'autre, d'une condamnation sans appel du système.

Mais les premiers intéressés, colons, cultivateurs ou « rangiens », n'ont pas pris autant de temps à réagir ; les choix qu'ils faisaient de changer de lots, de « mouver », de suivre les déplacements des chantiers forestiers, de laisser le roulant à l'abandon, et surtout d'émigrer vers les villes et aux États-Unis, se présentent comme des jugements d'époque très défavorables à l'option des rangs « partout et à tout prix ». Mais les attitudes sans équivoque des habitants n'étaient pas des voix recevables et les dirigeants ont continué à donner du son de rang.

Interventions publiques

Par contraste avec le discours précédent où les énoncés s'alimentaient à un idéalisme désincarné pour des rangs dont la plupart sont demeurés dans le domaine du rêve, il s'agit ici d'actions précises devant conduire à l'établissement de rangs bien réels dans le paysage.

Le rang de canton a bénéficié davantage que les types antérieurs de l'appui des gouvernements. À ce sujet, certains auteurs ont pu même parler d'« État parrain » ou de « colonisation dirigée ». Petit à petit, les lots que le ministère des Terres et forêts contrôlait vont passer, à certaines conditions, à un autre ministère qui prendra le titre de *colonisation* au XX^e siècle. Les réformes se sont faites lentement et par étapes : sous L'Union (1841–1867), on modifie le régime de concession des terres ; d'après Esdras Minville, la première loi de colonisation daterait de 1848 et le plan pour usage cadastral, de 1860 ; l'abolition du régime seigneurial se fera en 1854 ; en 1869, c'est la loi des Sociétés de colonisation et, en 1875, celle du rapatriement. ²⁶ Entre-temps, de 1840 à 1870, on s'engage comme jamais auparavant dans la colonisation en érigeant plus de 200 cantons (équivalant à environ 2 000 nouvelles rangées). Outre l'arpentage des lots, les services gouvernementaux émettaient à l'occasion des opinions sur les vertus des terrains pour les cultures, les bois et les mines ; ²⁷ cependant, la classification systématique

24. D. MONIÈRE, *Le développement des idéologies au Québec. Des origines à nos jours*, Montréal, Québec/Amérique, 1977 : 274. Voir aussi : C. BEAUCHAMP, « Milieu rural et agriculture entre le rose et le noir », *Recherches sociographiques*, XXIII, 3, 1982 : 218–226.

25. C. MORISSONNEAU et M. ASSELIN, « La colonisation au Québec : Une décolonisation manquée », *Cahiers de géographie du Québec*, 61, 1980 : 145–155.

26. E.-E. CHARTIER, « La colonie du rapatriement », *La revue canadienne*, 13, 1914 : 319–328, 406–415 ; 14, 1914 : 40–50, 321–331 ; 15, 1915 : 351–361 ; 16, 1915 : 227–236.

27. Québec, *Rapport du commissaire de la Colonisation et des mines de la province de Québec, 1899*, Québec, Pageau, 1899 : 120 (exemple de Matane).

des sols pour l'agriculture n'arrivera que bien tardivement, soit après 1930 ; en général, ces évaluations, partielles ou profondes, n'ont pas été fidèlement écoutées par les propagandistes.

Au XIX^e siècle, l'État apportait une certaine aide à l'ouverture de routes d'accès, en plus d'offrir des *free grants* afin de hâter la fondation d'un canton. Tracer de nouvelles voies de pénétration en vue de rejoindre des aires forestières, alors déclarées « incultes » ou « vacantes » (au sens de *non encore défrichées et cultivées*), constituait un facteur de la multiplication presque immédiate du nombre de rangs. À la fin de la première décennie du rang de canton, les régions désignées étaient traversées de « lancers » pionniers, véritables axes de peuplement : dans les Cantons-de-l'Est, le fameux chemin Craig, le Craig-Gosford, le Saint-François, le Jersey ; le long de la Chaudière, le Kennebec ; dans le Bas-Saint-Laurent, les chemins Taché (traversant à lui seul une douzaine de cantons) et Témiscouata ; en Gaspésie, les routes Kempt et Matapédia ; dans les Laurentides, les voies Matawin et Kilkenny ; se dirigeaient vers le Saguenay les chemins Jacques-Cartier, Saint-Urbain et Kénogami ; enfin, dans l'Outaouais, les chemins de la rivière du Désert (Gatineau) et du Fort William (Calumet).²⁸ Même si la liste est incomplète, le Québec n'avait jamais connu autant d'accès à ses arrière-pays immédiats. Les chemins vont en toute direction, obéissant ainsi à la topographie et à l'irrégularité des blocs d'arpentage : ces facteurs préfigurent la non-uniformisation des familles de rangs. Les voies de pénétration ne constituaient pas de soi des chemins de rang, mais certaines sections (Elgin, Mailloux dans l'arrière-pays de l'estuaire) en sont devenues ; d'autres, recevant des habitations non nécessairement agricoles, ont contribué à propager un habitat linéaire moins régulier que ne l'aurait suggéré l'arpentage d'origine.

Au XX^e siècle, le gouvernement québécois ira beaucoup plus loin dans son aide, en rééditant des textes destinés aux défricheurs et en rejoignant le colon lui-même.²⁹ En 1931, il vote une « loi du retour à la terre ». ³⁰ En 1932-1934, naissent les plans Gordon (fédéral) et Vautrin (provincial). D'après P. BIAYS, les services gouvernementaux classifient, arpentent, transfèrent et attribuent des lots, préparent en bloc rangs et paroisses, recrutent et « expédient » des colons, et leur donnent des primes. Au premier avril 1946, le Québec évaluait à 3 325 \$ par famille le total de « l'argent de colonisation », sans compter deux autres montants moyens de 3 000 \$ (voirie) et 500 \$ (santé et éducation).³¹ À l'occasion de

28. S. DRAPEAU, *Études sur les développements de la colonisation depuis dix ans, 1851-1861*, Québec, Brousseau, 1863, 593p. (cartes).

29. Québec, *Guide du colon*, Québec, 1885, 60p.

30. Québec, *Le mouvement du retour à la terre*, Québec, Département de la colonisation, 1934, 47p.

31. G. OUELLET, *Aux marges du royaume de Matagami*, Québec, Ministère de la colonisation, 1947 : 57.

l'élection générale de 1948, le parti de l'Union nationale rêvait encore d'ouvrir à l'agriculture un nombre considérable de cantons, de paroisses et de rangs, au nord de l'Abitibi agricole.³²

La stimulation gouvernementale, malgré ses moyens et son idéologie, n'a pas été sans décevoir. Le plan fédéral (1932) avait davantage été conçu comme un simple projet d'emploi. Au Québec, les travaux d'arpentage qui proposaient dix rangs réguliers par canton ne pouvaient équivaloir à un plan fonctionnel de lotissement. On avait déjà critiqué l'uniformité de la superficie des lots (100 acres ou 40 hectares).³³ La formule du « billet de location », qui d'ailleurs contenait une menace de révocation, désappointait bien des colons. Ainsi, l'aide étatique, bien que déclarée généreuse par les politiciens et les publicistes, a certes fait ouvrir un bon nombre de rangs, mais peu d'entre eux vont connaître une vie riche et prolongée. En 1967, dans le nord-ouest du Québec méridional (Abitibi et Témiscamingue), sur 35 000 lots situés dans des cantons partiellement « écroulés », il n'en restait que 2 000 convenablement cultivés ;³⁴ traduite en nombre approximatif de rangées, cette évolution négative a pu en toucher quelques centaines — encore faut-il préciser que cette quantité doublerait si l'on analysait tous les cantons régionaux arpentés.

Qu'en Abitibi le nombre de rangs de canton fermés soit si élevé par rapport à celui des rangs encore vifs est sans doute à mettre en relation avec des changements psychologiques, moraux et économiques profonds dans la société québécoise. S'ajoutent des facteurs proprement étatiques : les ingénieurs forestiers et les agronomes qui planifiaient les peuplements alignés ont surtout mis leurs efforts sur l'arpentage,³⁵ les sols, le drainage, la forêt, bref, sur les aspects physiques des choses ; beaucoup moins d'attention n'a été portée au climat nordique et, surtout, aux facteurs commerciaux — même si le Ministère avait un Service d'études économiques — ; de plus, le recrutement des candidats-colons ne relevait pas des technocrates. Ce qu'on appelait *plan*, de Gordon (1932) à Bégin (1946), n'en était pas vraiment un. Le déroulement des rangs abitibiens a souffert de ces carences congénitales. Pour comparaison, au cours de l'étape précédente du *range*, la spéculation sur les lots, comme les réserves du *clergy* et

32. Les fonctionnaires avaient préparé vingt-cinq projets de paroisses (environ deux cents rangs) et fait des travaux d'inventaire et de classification dans une quinzaine de cantons (plus d'une centaine de rangs). Benoît DUMONT, *L'Abitibi-Nord*, Québec, Ministère de la colonisation, 1947 (carte).

33. E. MINVILLE, *Études sur notre milieu. Agriculture*, Montréal, Fides, 1943, 555p.

34. I.-E. HAMELIN, « Bilan statistique des lots de colonisation en Abitibi et au Témiscamingue, Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, 24, 1967 : 7.

35. Si, durant les deux premiers siècles de la colonisation au Canada, l'arpentage insuffisant avait retardé l'ouverture des rangs, ce ne fut pas le cas au premier quart du XX^e siècle où les rangs préparés auront été plus nombreux que les rangs d'habitat à venir ; la seule décennie 1910-1920 s'est enrichie de 219 nouveaux cantons (environ 2 000 rangées de lots virtuelles).

de la Couronne, avaient eux aussi contenu le développement d'un autre écoumène agricole régional.

Par contre, des personnes morales et physiques ont, au plan pratique, bien servi les aventures colonisatrices, soit les anciennes paroisses, les sociétés de colonisation (devenues plus tard diocésaines),³⁶ « les missionnaires-colonisateurs » et les organisations qui assuraient la préparation communautaire des peuplements.³⁷ À l'échelle du Québec, quelques milliers de rangs de canton ont été créés ou consolidés par ces structures serviables.

La conjoncture forestière

Ce titre n'a rien d'exclusif au rang de canton : du Moyen Âge européen jusqu'au Québec d'avant 1950, c'est toujours à même la forêt qu'on a colonisé (hors les marais et les prairies naturelles); une expression rendait bien cette exigence : « la colonisation s'apprend dans le bois ». ³⁸ Cependant, à l'âge du rang de canton, les liens qui vont unir le colon à la forêt exploitée sont nouveaux par leur ampleur et leur dominance.

D'après HARRIS (1984), l'Outaouais a connu les radeaux de bois dès 1806. Dans leur étude sur la Mauricie, HARDY et SÉGUIN affirment de leur côté que l'économie forestière a été le principal facteur de la structuration de l'espace rural de 1850 à 1900. ³⁹ Dans ces conditions, le rang de canton va souffrir plus que ses prédécesseurs de la concurrence de l'abattage pour la grande industrie : la conjoncture a fait du système des rangs, en principe agricole, une forme d'accommodement agroforestier (R. BLANCHARD, 1930-1960). Cette double vie a été bien analysée au Saguenay par P. BIAYS, puis N. SÉGUIN (1977). ⁴⁰ La communauté de Dequen, « agricole par ses rangs » et forestière par son village, a vécu la même « dichotomie qui forme l'essentiel d'une paroisse de colonisation ». ⁴¹ Liés aux marchés locaux et aux variables de l'exploitation forestière, les rangs d'appoint fournissaient des bras et des produits aux chantiers : foin, avoine et

36. Par exemple, au cours des années 40, le diocèse de Joliette soutenait l'effort de colonisation de Rémigny (entre l'Abitibi et le Témiscamingue).

37. Au Lac-Saint-Jean, le canton de Racine, par exemple. Canada, *Le Saguenay*, Ottawa, 1879 : 33-35.

38. DRAPHAU, *op. cit.*, p. 155.

39. R. HARDY et N. SÉGUIN, *Forêt et société en Mauricie*, Montréal, Boréal Express, 1984, 223p.

40. P. BIAYS, « L'écoumène agricole au Lac-Saint-Jean », *Cahiers de géographie du Québec*, 13, 1963 : 101-110. N. SÉGUIN, *La conquête du sol au 19^e siècle*, Montréal, Éditions du Boréal Express, 1977, 295p.

41. M. VERDON, *Anthropologie de la colonisation au Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1973 : 27.

chevaux pour l'énergie animale; pommes de terre, fèves et viandes pour l'énergie humaine. La mobilité des coupes, les ressources consacrées uniquement à l'agriculture de même que les faibles capacités pédologiques pesaient lourd sur la forme des espaces agricoles: l'écoumène rural prenait un faciès étriqué, discontinu, très loin de l'image d'un ensemble rangique à perte de vue et permanent. L'économie forestière a elle aussi contribué à une prise de peuplement par rang, mais la plupart d'entre eux ont été courts, sans répétition vers l'intérieur et de santé médiocre. Plus tard, dans les dernières régions de colonisation (Témiscouata, *colonies* d'Abitibi), la fonction forestière a été mêlée à la fonction agricole, inaugurant ainsi une certaine planification intégrée, agro-forestière, à long terme.

B) *Spécificités rangiques, 1840-1950*

L'originalité du rang de canton ne tient pas uniquement à l'alignement du peuplement, ce caractère étant commun à tous les types de rang. Mais de la même façon que le *range* avait pris un faciès quelque peu différent des rangs seigneuriaux précédents, le rang de canton sera plus que le simple prolongement du *range*. En fait, ce nouveau type va revenir à certains traits des alignements du Régime français. Une étude comparative exhaustive s'arrêterait, par-delà les éléments mentionnés précédemment, aux facteurs suivants: agents ethniques, localisation régionale, période d'ouverture, morphologie des lots (superficie, largeur, longueur), voies de circulation (routes, chemins de rang, sentiers de ferme), série d'habitations, vie communautaire, rapport avec la vie urbaine. Tous ces éléments singuliers doivent être considérés comme influençant une entité complète: le rang.

L'ethnie dominante

L'originalité du rang de canton se fondera notamment sur la présence d'un groupe culturel très majoritaire. Le *range*, dans l'Estrie et un secteur des Laurentides, avait été l'affaire d'anglophones de toute provenance, alors que les rangs de canton ont surtout été défrichés par des Canadiens français;⁴² ils l'ont été exclusivement, au Saguenay.

42. Les comptages faits par M. SAINT-YVES à partir des données de Québec, J.-C. LANGELIER (1891) montrent que dans les régions où le *range* a dominé (Outaouais, Cantons-de-l'Est), les anglophones ont reçu 70% des concessions (sens: *lots*) alors que, dans les aires à rangs de canton, les francophones en ont eu 85%. *Atlas de géographie historique du Canada*, Boucherville, Éditions françaises, 1982, tableau 20, p. 73. J.-C. LANGELIER, *Liste des terrains concédés par la Couronne*, Québec, Charles-François-Langlois, 1891, 1921p.

Adaptations des formes

Considérons d'abord leur évolution à partir du *range*. Les différences ethniques fondamentales se sont traduites dans la morphologie des terroirs. Du *range* au rang de canton, deux modifications vont se produire : d'abord ce que le langage populaire appellera une « refente des terres » dans le sens de la longueur. À partir des expériences des *townships* d'Ixworth en 1816 et de Cranbourne en 1822-1823, les lots deviennent plus étroits, la largeur passant de six ou dix arpens à deux ou trois arpens (un arpent valant 58,5 mètres). Ce premier changement dans l'arpentage se traduit dans les relations de voisinage,⁴³ ce qui semble plaire aux francophones. La politique du retour à la « terre étroite » a duré près d'un siècle ; à la fin du XIX^e, un arpenteur conseillait encore de « faire les lots plus étroits [211 mètres] afin de pouvoir échelonner sur la voie de communication plus de colons que sur les chemins qui se font actuellement ». ⁴⁴ Au gré de cette réforme, les nouvelles terres allaient devenir plus longues, passant, en comparaison de celles du *range* d'origine et d'intention, de moins de un km à 1,5 km, voire à 2 km. Puisque l'accroissement de la longueur ne compensait pas le rétrécissement de la largeur, la superficie totale du lot allait diminuer de 200 acres (81 ha) à 100 acres et moins. Le terme *diminuer* ne s'applique pas à tous les lots des *townships* ; à partir de 1840 environ, les lots des nouveaux cantons auront 100 acres (40,4 ha), de par leur arpentage initial. Les subdivisions des cantons de Chesham (1869) et d'Emberton (1870) fourniraient deux des nombreux exemples de la nouvelle formule. Les terres étant plus étroites, le nombre d'établissements par rang sera plus élevé dans le rang de canton que dans le *range* et, partant, l'alignement sera plus visible. L'Ontario connaîtra un réajustement semblable.

La seconde modification se fait plus discrète. En analysant la morphologie rangique du comté de Joliette, la profondeur de la majorité des rangs (61 %) ressemble beaucoup à celle du *range* : la chose n'étonne pas, car l'arpentage d'une partie de la Plaine et des Basses-Laurentides s'est fait au début du Régime anglais ; mais la longueur des rangées n'est pas celle des *ranges* normaux : ainsi, ces rangs d'arrière-fleuve possèdent un profil mixte.

Une vue générale de l'identité morphologique du rang de canton (et de ses lots) par rapport à celle du *range* est fournie par la comparaison de lieux où les deux types se côtoient : *townships*/canton de Locaber et Ripon,⁴⁵ de Brandon et

43. Pour un indice « de voisinage » et de « densité linéaire des fermes », voir : J. RAVENEAU, « Éléments d'une cartographie globale de l'habitat rural », *Revue de géographie de Montréal*, XXVI, 1, 1972 : 46-48.

44. P.-H. DUMAIS (1897), dans : Québec, *Régions de Québec, du Lac-Saint-Jean, de Chicoutimi et de la côte nord du Saint-Laurent*, Québec, Ministère des terres et forêts, 1908 : 21.

45. Québec, *Carte régionale de la province de Québec*, Québec, 1911, 250 millièmes.

Peterborough, de Caxton et Shawinigan, de Alton et Montauban, sur la rive septentrionale du Saint-Laurent ; d'Ixworth et Chapais sur la façade méridionale. En fait, le contact *range*/rang de canton ne se fait pas toujours en s'éloignant régulièrement du Saint-Laurent, alors que le cas se produit presque parfaitement le long de la rivière Rouge⁴⁶ et dans les *townships* voisins de Lochaber et de Mulgrave (bassin des Outaouais). Au nord de Québec, le tableau du lotissement rural de la paroisse de Lac-Beauport (rang de canton) fait anomalie de position (latitudinale) entre les rangs d'arrière-fleuve, au sud, et les *ranges* de Stoneham, au nord. D'autres systèmes de transition se sont établis lors de l'occupation de certaines seigneuries sous l'autorité anglaise.⁴⁷ Suivant notre typologie, ces alignements d'habitat tiennent à la fois du rang d'arrière-fleuve, du *range* et du rang de canton.

L'originalité de ce dernier se manifeste aussi par les voies de communication (autres que les routes). « Il serait utile de choisir les cantons les plus propices à une prompt colonisation pour les sillonner davantage par de petits chemins de rang ouverts parallèlement de deux rangs en deux rangs, à angle droit avec le chemin principal. »⁴⁸ L'auteur donne le « tracé d'un canton ainsi traversé par les chemins en question ». Les lots sont tous allongés suivant un indice de $\frac{1}{7}$ à $\frac{1}{10}$ (rapport de la largeur du lot à sa longueur). Quant aux terres perpendiculaires à la grande route, elles se présentent comme une déviation du *rang-schéma* ; une telle suggestion d'aménagement reviendra à quelques reprises. Les chemins de rang occupent une importance majeure dans les débats de la colonisation, comme l'indiquaient les tableaux montrant leurs coûts et leur localisation : ceux-ci semblent avoir fourni beaucoup d'arguments aux candidats lors des élections. Plus tard, l'entretien des chemins de rang (choix des responsables et des secteurs) focalisera les meilleurs exemples d'un « patronnage » campagnard.

D'autres adaptations touchent les maisons, la distance qui les sépare et leurs rapports au chemin. Le rang de canton a même reçu du gouvernement son plan de maison, aussi précis quant à la forme, aux dimensions, au toit, et au nombre de fenêtres que l'était celui de l'école de rang. On en distingue quelques types. Malgré les modifications, ces résidences restent reconnaissables dans les régions colonisées depuis la Crise. La *maison de colon* du deuxième quart du XX^e siècle fait contraste avec les résidences rurales précédentes : « d'inspiration française » sur la Côte-de-Beaupré, « d'esprit québécois » dans les rangs d'arrière-fleuve, de pierre (à Verchères), de brique (à Yamachiche) ou d'influence

46. J.F. ROONEY *et al.*, *This Remarkable Continent. An Atlas of United States and Canadian Society and Cultures*, College Station, Texas University Press, 1982 : 66 (cours d'eau au Québec).

47. F. NOËL, « Seigneurial survey and land grating policies », *Canadian Papers in Rural History*, V, 1986 : 150-180. A. LAROSE, *Les seigneurs de Beauharnois et l'aménagement de l'espace, 1729-1867*, Ottawa, 1987 (manuscrit de thèse).

48. DRAPEAU, *op. cit.*, p. 562.

« vernaculaire américaine » en Estrie. L'air de parenté du paysage agraire ne se reproduit donc pas au plan architectural. Avec raison on a pu écrire que, dans les pays de colonisation, « la maison d'un étage et demi est bien différente par son volume et sa présentation générale de l'habitation québécoise traditionnelle ». ⁴⁹

Dans tous les types de rang-schéma, la répartition des maisons est avant tout linéaire. Mais qu'en est-il de la régularité de la distance entre chacune d'elles ? Examiné dans le détail, cet espacement a toujours été variable, pour des questions de topographie, d'eau, de voie de communication, et de choix personnel. Dans le rang de canton, un facteur nouveau est apparu qui pourrait modifier la notion même de rang : c'est le rapprochement de quatre maisons d'un rang double pour former un « bloc », suivant un modèle comme celui de Rochebaucourt en Abitibi. Plutôt que d'appliquer l'usage d'une résidence tous les 233 mètres, sise au milieu de la largeur du lot, chaque côté du rang double en jumelle deux appartenant chacune à des lots différents (disons A et B) à l'intérieur d'une distance d'environ 30 mètres. Comme il en sera ainsi des maisons des lots C et D, il y aura environ 200 mètres entre les constructions du lot B et celles du lot C. Théoriquement, en Abitibi, dans un rang double complet (chaque côté du rang comptant 62 lots), devraient apparaître 31 blocs de quatre maisons. Par cette pratique, la linéarité du rang s'atténue au bénéfice de petits groupements du type *hameau* européen. Évidemment, cette disposition logique présente, par rapport à la précédente, beaucoup plus d'occasions d'interactions entre voisins. Aux Pays-Bas, certains *wegdorpen* (analogues du rang) présentent de semblables aménagements.

Enfin, la phase du rang de canton s'est grandement servi de la formule du rang double où s'alignent deux rangées de lots et de résidences le long d'un unique chemin. ⁵⁰ Cette unicité conduit à parler de *rang* (au singulier), mais il y a deux rangées d'habitations. La distribution des rangs doubles ne se limite pas au Lac-Saint-Jean et à l'Abitibi ; de nombreux alignements, dont le *rang des Dusseau* (Iberville), ont été installés au cours du XIX^e siècle dans la Plaine du Saint-Laurent ; on en trouve dans la région de Joliette et aussi à l'intérieur des *townships* tardifs (ceux qui ont été subdivisés pour une première fois en lots de 100 acres).

49. Michel LISSARD et H. MARQUIS, *Encyclopédie de la maison québécoise*, [Montréal], Éditions de l'Homme, 1972 : 429.

50. Au sujet du rang double, le fait que le chemin, constituant du rang, ne soit pas multiplié par deux comme les autres éléments, crée pour le mot *double* un écart entre désigné et désignant : le sens de chemin n'est pas complètement rendu par l'expression. Cette remarque affecte aussi le substantif *rang*, car le rang double n'a pas de chemin pour chacune de ses rangées de lots. Il faudrait donc concevoir que, dans l'ensemble, le nombre de chemins soit plus faible que celui des alignements d'habitat, et que la nécessité pour le rang d'avoir un chemin (dans sa notion) soit plus une affaire de fonction que de site.

Déboisement inachevé

Dans plusieurs rangs de la plaine du Richelieu, la culture a chassé la forêt presque complètement : même l'arbre d'ombrage n'est plus qu'un rare témoin. Il n'en a pas été ainsi dans la grande majorité des rangs de canton nordiques. Certes, s'est-il fait du « bûchage » en grand, mais le commerce du bois n'équivalait pas à « faire de la terre ». En arrière de Trois-Saumons, le canton de Fournier (où neuf rangées avaient été prévues) n'a pas connu beaucoup de défrichement.⁵¹ Il en est de même plus en aval, dans le canton de Dalibaire.⁵² Ces cas ne sont pas des exceptions. Au Lac-Saint-Jean, de la Péribonka à la Chamouchouane (aire d'une centaine de bouts de rang), la comparaison des espaces défrichés par rapport aux espaces occupés indique clairement les limites du déboisement.⁵³ Le même phénomène se produit en Abitibi où, dans les rangs doubles, le boisé intermédiaire occupe plus d'étendue que les champs ; en outre, le rang agricole y est deux fois plus court que le rang d'arpentage.⁵⁴ En Gaspésie (massifs intérieurs exclus), la proportion des « surfaces non défrichées » s'établissait à 60 % ;⁵⁵ près de Marsoui, des rangs prévus, préparés et dessinés sur carte, n'ont jamais été occupés. En Gaspésie littorale, « partout on voit se dresser, cernant de minces défrichements géométriques, l'obsédante muraille des arbres ».⁵⁶ À Sainte-Félicité de L'Islet, « certaines maisons de colons n'ont même pas été habitées ».⁵⁷ Dans le massif de Saint-Edmond (comté de Berthier), la photographie aérienne (1964) montrait bien le déboisement limité des fermes. Bref, la déforestation restreinte a des répercussions directes sur le statut juridique (propriété, location) des lots, le nombre total de rangs et leur charge démographique.

Régionalité

Plus que ces prédécesseurs, le rang de canton s'est répandu partout au Québec méridional. D'abord, il l'était déjà au milieu du XIX^e siècle, comme un étonnant tableau en témoigne (DRAPEAU, 1863). Pour un total provincial de plus de 600 paroisses de colonisation, on en comptait 38 en Gaspésie, 50 dans la région est du Saint-Laurent (de Rimouski à Lévis), 104 dans sa région centrale

51. Canada, *Beaupré*, 1945, carte à 2 milles au pouce.

52. Canada, *Mont-Logan*, 1958, carte au 50 millièmes.

53. P. BIAYS, *op. cit.* (cartes).

54. Hydro-Québec, *Inventaires géographiques régionaux*, Amos, 1982, carte au 125 millièmes.

55. Québec, *L'agriculture du Québec. Documentation cartographique*, Québec, Ministère de l'agriculture et de la colonisation, 1965, 137p.

56. R. BLANCHARD, *L'est du Canada français*, Montréal, Beauchemin, 1935 : 33.

57. M.R.C., *À la recherche du patrimoine*, Saint-Jean-Port-Joli, Municipalité régionale de comté de L'Islet, 1986 : 31 (évoque des situations de 1945-1949).

(de Beauce/Lobtinière à Yamaska/Compton), 131 dans la région ouest (de Bagot/Stanstead au Saint-Laurent), 163 dans l'Outaouais et le Nord de Montréal, 50 dans la région du Saint-Maurice, et enfin 70 dans la région de Québec, du Saguenay et du Labrador. Même si l'on désignait les territoires autrement qu'aujourd'hui, l'ensemble de l'écoumène était touché : aussi bien les Basses Terres que les Appalaches, les Laurentides et le Pré Nord. Ainsi, régionalement, le type *rang de canton* n'est pas spécialisé comme l'avaient été ses devanciers. Des paroisses mentionnées en 1863, environ le tiers est situé dans la Plaine du Saint-Laurent, presque autant dans les anciens domaines de *townships à ranges* (Cantons-de-l'Est, Outaouais, Laurentides), et un peu plus dans les nouvelles périphéries ; le tiers consacré à la Plaine montre bien, un siècle après la Conquête, que cette principale région du Québec n'était pas encore pleine de rangs.

Petit à petit, les grandes aires de colonisation (et, en conséquence, leurs alignements) vont se déplacer. À la fin du XIX^e siècle, les Basses Terres du Saint-Laurent (hors quelques sites : terres noires, terres à tabac, tourbières) faisaient déjà partie du vieux peuplé.⁵⁸ En 1913, d'après Magnan, il y avait environ 300 paroisses de colonisation. Dans les années 20, au sud du Saint-Laurent, des franges arrière de certains comtés des Cantons-de-l'Est, de la côte sud de l'estuaire et de la Gaspésie resteront encore ouvertes à des aventures rangiques. Mais, en 1932, l'Outaouais, les Laurentides de même que les Cantons-de-l'Est et le moyen estuaire ne sont plus déclarées *régions de colonisation*, ce qui n'y empêche pas la poursuite héroïque de quelques défrichements durant toute la décennie de la Crise. Au début des années 30, les nouveaux « royaumes à rangs » sont avant tout l'Abitibi (deuxième phase) et la Gaspésie, alors que le Lac-Saint-Jean et le Témiscamingue ne se présentent plus comme de « nouvelles » régions.⁵⁹

La régionalité du rang de canton est teintée de « nordicité ». Puisqu'il s'agit d'un peuplement postérieur à celui commencé dans les seigneuries, les fiefs et les *Eastern Townships*, il devra se faire dans les terres résiduelles libres, c'est-à-dire, pour les deux tiers, dans des terrains plus élevés en altitude et en latitude ; cette donnée géographique va poser des problèmes de climat et d'isolement. Historiquement, c'est par le « nord » de Montréal et le Saguenay que la marche nordique avait débuté. Le mot *nord* référait alors uniquement à une direction cardinale ; par la suite, il est devenu un régionalisme. Si l'on mesurait la nordicité du « nord de Montréal », elle apparaîtrait faible en comparaison de celle du subarctique et de l'arctique ;⁶⁰ afin d'avoir plus d'harmonie entre désignant et désigné, on aurait pu qualifier la région pionnière de Saint-Jérôme de *Pré Nord* (plutôt que de *Nord*).

58. Jean DU SAGUENAY, *La terre pour rien*, Paris, Bloud, 1907 : 41-43.

59. Québec, *Annuaire statistique du Québec*, 1927 : 151 ; 1932 : 132 (cartes et tableaux).

60. L.-E. HAMFLIN, « Essai de régionalisation du Nord canadien », *North*, Ottawa, XI, 4, 1964 : 18.

Chacune des régions de colonisation partagées en rangs de canton a possédé ses caractéristiques propres, en plus d'avoir été taillée à même la forêt et d'avoir privilégié le rang double. Dans la Plaine du Saint-Laurent, l'espace déjà occupé va peser sur l'orientation et la forme des nouvelles rangées ; la plupart de ces rangs de remplissage seront courts et peu profonds. Au contraire, l'extension des occupations précédentes va se faire sans gêne sur la côte sud de l'Estuaire⁶¹ et au Pré Nord. En Gaspésie, la montagne a imposé ses contraintes. L'enclave du Saguenay/Lac-Saint-Jean a reçu trois séries de *townships*/cantons qui vont guider l'orientation de leurs rangs ; une seule des trois fera construire des rangées parallèles à celles des seigneuries du sud. Sur la Haute-Côte-Nord et en Moyenne et Basse Mauricie, les rangs sont étriqués et discontinus. Le vrai damier se trouve en Abitibi, comme le montrent les concessions (sens de *rangée*) du canton de Guyenne et environs. Un peu curieusement, Anticosti, ce grand royaume soumis par les Menier (1896–1926) à des expériences d'habitat groupé tout opposées au « rangisme », n'avait pas échappé aux rangs d'arpentage ; durant le dernier quart du XIX^e siècle, deux types de rang y étaient apparus :⁶² d'une part, le *township* de MacIntosh divisé en bandes dites *ranges*, mais correspondant par la disposition de leurs lots à des rangs de canton ; d'autre part, les arpenteurs avaient dressé des « rangs de village » alignant les terrains (0,45 acre) d'une future agglomération ; ce mot *rang* porte à confusion, étant donné ses fonctions et ses dimensions locales.

Aspects du langage

Le mouvement de colonisation de 1840 à 1950, principal générateur du rang de canton, a eu de fortes conséquences sur la langue courante, les langues des spécialités, la littérature et la toponymie.

Il fallait désigner temporairement (ou définitivement) les nouveaux rectangles rangiques. Des milliers n'auront connu qu'un numéro (exemple, *le 5*, ou *V* ou *Cinq*) ; davantage de rangées ont été désignées sous d'autres modes langagiers. De plus, les « appellatifs » ont été enrichis d'odonymes (le *chemin*, la *route* du rang X), d'hydronymes (la *Décharge* du rang X), de faux ou vrais hagionymes (*rang de Saint-à-R'brousse-Poil*), sans compter les désignations anecdotiques pour un registre possible de quelques dizaines de milliers d'entrées.

Par paroisse, la nomenclature des rangs de canton (à quelques exceptions) n'est pas moins complexe que celle des autres types de rangs pourtant plus anciens. L'arpentage de territoires plus étendus que la paroisse ainsi que des différences entre les limites religieuses et civiles vont, à la longue, compliquer les

61. Canada, *Saint-Modeste*, 1958, carte au 50 millièmes.

62. *Plan(s) of Part of Township and Village, Anticosti*, Québec, 1887–1889, Université Laval, cartothèque, tiroir 215, n° 2.

listes d'alignements ; ainsi, la municipalité de Saint-Didace, taillée à même une seigneurie et des fiefs tardifs, possède nommément trente-trois rangées (plus d'arpentage que d'habitat) ;⁶³ Hébertville, étendu sur quatre cantons, rassemble trente-deux entités partielles ou totales.⁶⁴ Dans ces deux cas, par suite de découpages et de regroupements, des appellations identiques peuvent se retrouver à l'intérieur d'une même paroisse : dans le seul premier exemple, les homonymes comprennent deux *Quatrième rang*, deux *Sixième rang* et trois *Cinquième rang*.

On n'utilise pas toujours le générique *rang* pour parler du phénomène. Parmi les cinquante synonymes et équivalents se trouvent *concession* et *côte*. Dans un corpus (plus de 1 000 entrées) valable pour le Québec méridional, *côte*, représente moins de dix pour cent ;⁶⁵ cette entité arrivait en tête sous le Régime français. Pour désigner les rangées, *rang* est utilisé sept fois plus que *côte*, et *concession*, quatre fois plus. Par comparaison, chez Joseph Bouchette en 1831,⁶⁶ l'ordre décroissant des trois termes se présentait comme suit : *côte*, *concession*, *rang*. Il s'est donc produit un renversement dans le générique privilégié. D'une façon plus précise, on peut rappeler qu'au recensement de 1861 les folios détaillés contenaient une colonne spécifique intitulée *rang* ou *concession*, (*côte* étant absent). Depuis plus d'un siècle, *rang* occupe donc la première place dans la désignation des rangées d'habitat et, souvent, englobe ce qu'on a appelé *côte* ou *concession*.

L'expérience de la vie en rangs (au sens socioculturel) a influencé la langue. En 1871, la population agricole composait plus de 55% de la population du Québec ; elle s'établissait encore à 26% en 1931. Les rangs en général (surtout, bien sûr, encore occupés) faisaient partie de l'univers immédiat saisi par le langage commun ; les occasions de parler en terme de rang étaient relativement nombreuses d'autant plus qu'il existait un corpus thématique d'environ 1 000 termes, dont *chemin de rang*, *gens du rang*, *les rangs*, *ligne de rang*, *maison de rang*, *rang de colons*, *rang de l'église*, *rang de rivière*, *rang double*, *rang du fleuve*, *rang simple*, *terre de rang*, *veillée de rang*, *vivre dans les rangs*.

63. L.-E. HAMELIN, « Aspects d'une histoire du peuplement par les choronymes d'habitat, Saint-Didace », *Histoire sociale*, Ottawa, 2, 1968 : 115-123.

64. N. SÉGUIN, *op. cit.*, p. 117.

65. Sans la situation langagière exceptionnelle du comté de Deux-Montagnes, le pourcentage ne s'établirait pas à 4. Certains corpus rassemblant des milliers de toponymes de rangées n'ont *côte* que dans 0,5% des cas.

66. Il y a deux cartes. Joseph BOUCHETTE, *To His Most Excellent Majesty King William IV. This Topographical Map of the Districts of Québec, Three Rivers, St. Francis and Gaspé, Lower Canada, exhibiting the new civil division of the districts into counties pursuant to a recent act of the Provincial Legislature*, Londres, James-Wyld, 1831. Joseph BOUCHETTE, *To His Most Excellent Majesty King William IV. This Topographical Map of the Districts of Montréal, Lower Canada, exhibiting the new civil division of the districts into counties pursuant to a recent act of the Provincial Legislature, also a large section of Upper Canada*, Londres, James-Wyld, 1831.

Le cycle de rang

Les rangs une fois créés ne survivent pas pour l'éternité, car, dans le système québécois de la mobilité rurale, plusieurs sont appelés à fermer. Ce phénomène, déjà perceptible en 1840, va être présent jusqu'en 1950 et s'accroîtra grandement par après. Plusieurs indices et statistiques soulignent le repli agricole, surtout au cours du XX^e siècle. La superficie défrichée des Laurentides atteint son maximum vers la fin de la Première Guerre. Dans le canton de Laterrière, la vente des terres publiques, amorcée en 1847, « s'est éteinte en 1946 ». ⁶⁷ En 1952, un mémoire de la Société de colonisation du diocèse de Québec souligne les difficultés du recrutement : « depuis quelques années, très peu de paroisses nouvelles ont été ouvertes en Abitibi et qu'il s'y fait actuellement très peu de colonisation proprement dite ». ⁶⁸ Le mémoire s'attache surtout au « choix des colons et de la manière de les traiter ». La question était grave à la lumière des statistiques de l'année. Pour placer des défricheurs, la société diocésaine avait envoyé 455 demandes au ministère de la Colonisation : 216 avaient été acceptées. La société n'organisera le départ pour l'Abitibi que de 54 colons, dont près de la moitié ne partent pas à la date fixée ; à la fin, moins de 20 familles seront établies, soit un maigre 4% du nombre initial. ⁶⁹ En Mauricie, l'arrêt de la croissance date de 1910–1920. ⁷⁰ Dans l'Est-du-Québec, la « déprise » s'est faite en 1940. Au Québec, le nombre des exploitants agricoles passe de 217 000 en 1891 à 138 000 trente ans plus tard. ⁷¹ Une enquête agricole tenue de 1914 à 1925 révèle la décroissance de la population des vieilles paroisses, celle du nombre de cultivateurs par paroisse et du nombre de propriétaires de ferme. Sans doute ne pouvons-nous pas traduire directement ces modifications en décroissement immédiat du nombre des rangs, mais elles sont le prélude à un mouvement intense de fermetures. Autre indice de décélération : de 1896 à 1905, la proportion des terres retournées au gouvernement ou révoquées par rapport aux superficies concédées s'établissait à 28%, mais durant la décennie 1930 à 1940, elle était montée à 67%. ⁷² Au Québec, le repli de la « ruralité », entre 1840 et 1950, laisse croire que quelques milliers d'entités rangiques ont été fermées (sans compter celles qui ont pu avoir été partiellement réoccupées).

67. D. LAROUCHE, dans : N. SÉGUIN (éd.), *Agriculture et colonisation au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980 : 172.

68. Félix-Antoine SAVARD, *Rapport*, Québec, Société de colonisation du diocèse de Québec, 1952 : 7 (19 pages dactylographiées).

69. F.-A. SAVARD, *op. cit.* L'auteur affirme que « la colonisation est l'un des plus difficiles problèmes du Canada français » (p. 7).

70. R. HARDY et N. SÉGUIN, *op. cit.*, p. 166.

71. G. VATTIER, *Esquisse de la colonisation du Québec*, Paris, Champion, 1928 : 52.

72. Données de M.C. URQUHART *et al.*, *Historical Statistics of Canada*, 1965, utilisées par M. SAINT-YVES, *op. cit.*, tableau 19, p. 73.

Cette façon d'ouvrir et de fermer en même temps des rangs laisse voir, plus que tout autre témoignage, le côté décevant de l'aventure de la colonisation québécoise. L'écoumène agricole s'est comporté comme une baignoire, recevant le remplissage de nouveaux alignements et perdant une partie de son contenu par vidange. Dans le cas du rang de canton, le cycle ouverture/fermeture n'a souvent duré qu'une ou deux générations. À ce rythme, le paysage peut bien se couvrir de nouveaux rangs (au moins 3 000 de plus en 1950 par rapport à 1840), l'extension de l'écoumène reste partiellement superficielle puisque les alignements d'habitat ne persistent pas nécessairement partout. La soi-disant « vocation agricole » des Canadiens français n'a pas laissé que des rangs permanents.

Les mécanismes de dépérissement d'un rang sont multiples, variables, et créent toutes sortes de situations intermédiaires, mais se déroulent généralement en trois étapes : départ échelonné des familles, abandon ou fermeture définitive du rang, rétraction des superficies défrichées. Pour peu qu'on puisse se fier aux données accessibles, la population des rangs aurait atteint son sommet autour du recensement de 1911, le nombre de rangs occupés, lui, vers 1920, alors que la croissance des superficies défrichées se poursuit jusqu'en 1946 (effet combiné de l'enregistrement de nouveaux rangs, en régions pionnières, et du retard à prendre acte statistiquement de l'arrêt de l'agriculture, ailleurs).

C) *Le rang depuis 1950*

Après la dernière guerre, l'habitat en longueur a continué d'évoluer, mais dans un sens opposé à celui de la grande période précédente. Le balancier ouverture/fermeture des rangs de canton ne bat plus la mesure. Au cours des quarante dernières années, on n'a ouvert aucun nouveau rang agricole. Divers réaménagements d'écoumène se sont plutôt produits suivant les régions.⁷³ En voici deux modes.

À l'intérieur du Pré Nord particulièrement (Abitibi, Laurentides, Lac-Saint-Jean, Saguenay, Côte-Nord, Gaspésie et arrière-pays de l'estuaire), on est en train d'annuler ce que Louise Dechêne a appelé le « travail inutile et de misère » de la colonisation précédente. On passe de rangs vifs et complets à des rangs tronqués ou en sursis, puis à des rangs habités mais complètement dénués d'agriculture, à des rangs fantômes enfin. Une tranche récente d'un pays se défait ; le terme *rang* n'y devient presque plus nécessaire : ce sont les deux types du rang de canton et du *range* qui en souffrent le plus.

Par contre, dans la Plaine du Saint-Laurent, le long du fleuve ou dans l'arrière-pays immédiat, la vie de rang se maintient, malgré les pressions urbaines, le drain démographique et les nouveaux facteurs économiques qui obligent les résidents à transformer leurs pratiques agricoles ou à développer de

73. G. FORTIN, *La fin d'un règne*, Montréal, Hurtubise H.M.H., 1971, 346p.

nouvelles fonctions (tourisme, sylviculture, etc.).⁷⁴ Il reste que si l'habitat aligné existe encore bel et bien, au Québec, c'est grâce à cette région — en 1985, les politiciens devaient toujours y ratisser « les rangs des campagnes » pour se faire élire.⁷⁵

La langue vernaculaire a pris note, à sa manière (plus souvent négative qu'autrement), d'une certaine « fin de règne » des rangs de paroisse. L'*école de rang* désigne un édifice désaffecté ou reconverti plutôt que d'évoquer l'instruction des petits. En dehors des travaux de recherche historiographique, les mots suivants n'ont presque plus d'écho : *missionnaire-colonisateur, colon, colonie, agent des terres, route de colonisation, défrichement, faire de la terre, nouveaux rangs, retour à la terre, gens des concessions, pont de rang, journée de clôture, quêteux de rang, passer la gratte* (dans un chemin de rang).

Mais *rang abandonné, rang vide, rang fermé* restent d'usage courant. Le Québec, par sa Commission de toponymie, s'est engagé à recenser tous les désignants (en plus des odonymes) : quelques milliers d'appellatifs et d'acceptions viendront enrichir le français canadien officiel. Il se pourrait bien également que ce vocabulaire, avec ses adjuvants du métalangage (*rang-schéma*) contribue à réanimer le parler rangique québécois, d'autant que les déclins périphériques confèrent de nouveau à la partie occidentale de la Plaine du Saint-Laurent une importance relative rappelant celle qu'elle avait connue au XVIII^e siècle.

Louis-Edmond HAMELIN

*Professeur émérite
Département de géographie,
Université Laval.*

74. La télévision stimule la vocation touristique des rangs. Le populaire feuilleton *Le temps d'une paix* a attiré « du monde dans le rang comme jamais » (*Le Soleil*, 2 décembre 1986 : A-2) ; il s'agit du rang Saint-Pierre à Saint-Irénée ; d'autres scènes avaient été tournées dans le rang Saint-Jean-Baptiste à Saint-Urbain. Par ailleurs, les vallons du rang du Portage (Saint-Didace) ont servi de fond de scène à un film de Gilles Carle.

75. *Le Devoir*, Montréal, 15 juin 1985 : 8.